



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

2021-10-17

**Acquisition à titre
gratuit de la
parcelle HB n°247
d'une emprise de
9 m² pour
élargissement
d'un chemin rural
au lieu-dit Sainte-
Christine**

DATE DE
CONVOCATION
01 octobre 2021

DATE D’AFFICHAGE
08 octobre 2021

Nombre de Conseillers
en exercice.....33
Nombre de présents 32
Nombre d’absents0
Procurations 1
Nombre de votants..32

“ L’an 2021, le 07 octobre, à 18h30” le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Flora GALAND, Claudine ORVOEN, Stéphane MICHEL, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Haoua LE GALL, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, Catherine BOTHUAN, François THOUROUDE, Julie MERCIER, Olivier LEBOSQUAIN, David MOAN, Aude BURGERCUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, Damien RIVIER, Stéphane PERON

Etaient absents :

Etait représentée :

Brigitte DENIEL à Gwenaëlle GOUENNOU

Secrétaire de séance : Madame Catherine BOTHUAN

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

2021-10-17

Acquisition à titre gratuit de la parcelle HB n°247 d'une emprise de 9 m² pour élargissement d'un chemin rural au lieu-dit Sainte-Christine

Rapporteur

Jean-Paul TOULLEC, 6^e Adjoint au Maire

Exposé

À l'issue d'un procès-verbal de bornage et de reconnaissance amiable des limites parcellaires au droit du terrain anciennement cadastré HB n°63, il a été établi, en accord avec les propriétaires du terrain, qu'à l'issue de la démolition d'un cabanon existant formant alignement avec le domaine communal, il soit procédé à l'élargissement du chemin par incorporation de la parcelle nouvellement cadastrée HB n°247 d'une surface de 9 m².

D'après le document d'arpentage en date du 25 mars 2021 dressé par le cabinet de géomètre-expert Lecointre à Guipavas, et conformément aux articles L.141-1 et L.141-6 du code de la voirie routière et l'article L.161-9 du code rural, l'élargissement n'excédant pas 2 mètres, les accords des parties étant recueillis, la commune décide l'élargissement du chemin et accepte par le biais de la présente délibération, la cession à titre gratuit de la parcelle HB n°247.

L'acquisition est proposée aux conditions suivantes :

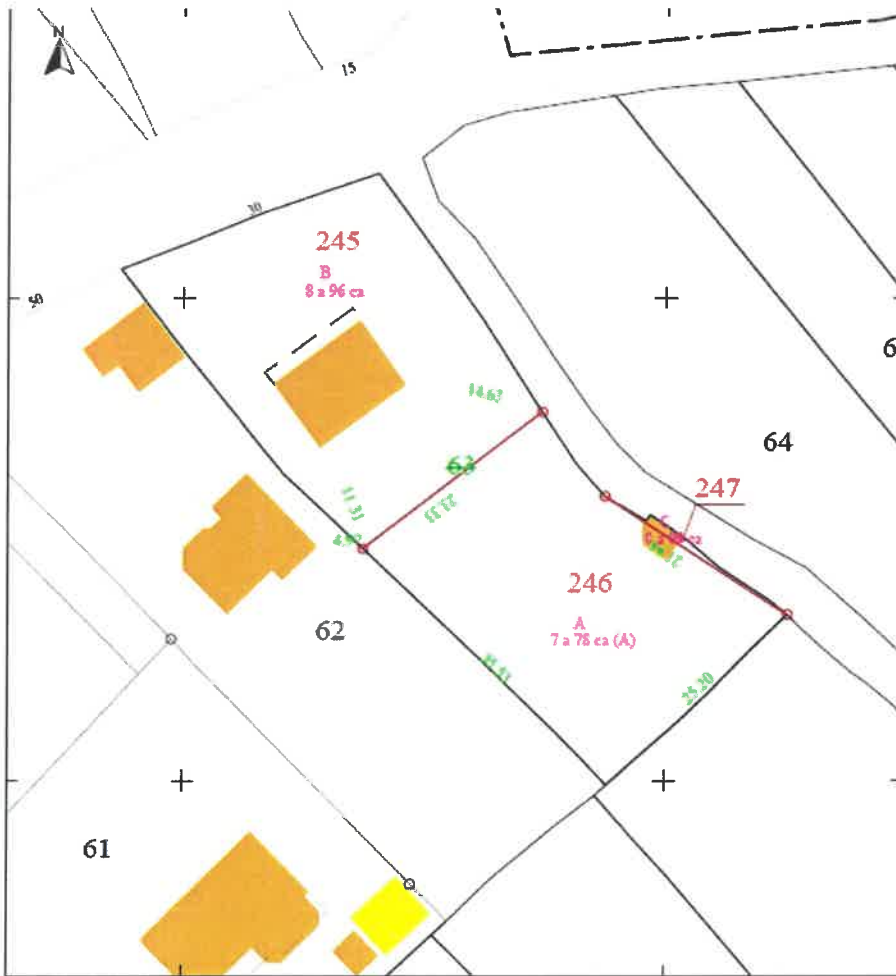
- L'acquisition sera effectuée à titre gratuit, en accord avec les propriétaires de la parcelle ;
- Les frais afférents à la vente (notaire, publicité foncière...) seront assumés par la commune de Plougastel-Daoulas.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver l'acquisition à titre gratuit de la parcelle HB n°247 d'une superficie de 9 m².
- D'autoriser le maire ou son représentant, à signer les documents y afférant.





Entendue(s) la (les) :

Commission 3 UTDD 2020-2026 du 30-09-2021

Commission 1 FAGE 2020-2026 du 30-09-2021

Vote

Conseillers présents 32
Conseillers représentés 1
Ayant voté pour..... 32
Ayant voté contre 0
S'étant abstenu 0
N'ayant pas pris part au vote 1

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Fait à Plougastel-Daoulas, le **07 octobre 2021**

**Le Maire,
Dominique CAP**



CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

Transmis à la Préfecture le 08-10-2021
Publié le 08-10-2021
Notifié le 11-10-2021

Commune :
PLOUGASTEL-DAOULAS (189)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 5754 J
Document vérifié et numéroté le 10/05/2021
A PTGC BREST
Par MME GIGUELAY MICHELLE
GÉOMETRE PRINCIPAL
Signé

SDIF de BREST
Pôle Topographique et Gestion Cadastreale
1, Square Marc Sangnier
BP 90167
29803 BREST CEDEX 9
Téléphone : 02 98 80 89 22

ptgc.finistere.brest@dgfip.finances.gouv.fr.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 11/10/2021

Reçu en préfecture le 11/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901896-20211007-2021_10_17-DE

Feuille(s) : 00 HB 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 11/05/2021
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par LECOINTRE (2)
Réf. : G120061
Le 25/03/2021

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage, ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A, le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

